



DIPROBOIS

MICROPOREUX, REGULATEUR D'HUMIDITE POUR BOIS INSECTICIDE - FONGICIDE

DESIGNATION

PEINTURE MICROPOREUSE - REGULARISE L'HUMIDITE DU BOIS INSECTICIDE ET FONGICIDE
ASPECT : DEMI-BRILLANT

AFNOR NFT 36 005 - Famille I - Classe 4 a

DESTINATION

EMPLACEMENT

. Extérieur - Intérieur

LOCALISATION

- . Pièces sèches : chambres, séjour, cuisine
- . Pièces humides : salle de bains
- . Menuiseries extérieures

SUPPORTS

- . Tous les bois (feuillus, résineux, tropicaux) utilisés dans la construction, après ponçage et élimination des graisses et salissures
- . Les bois contenant des résines non fixées ou des oléorésines seront dégraissés aux solvants chlorés ou aromatiques
- . Anciennes peintures adhérentes, convenablement lessivées.

PROPRIETES

- . Régularise l'humidité du bois
- . Imperméable aux eaux de ruissellement
- . Multicouche
- . Traite, protège et décore le bois.

MISE EN OEUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59-1

PREPARATION DES SUPPORTS

- . Les anciennes peintures seront convenablement lessivées

APPLICATION

- . Brosse et rouleau : diluer de 0 à 5 %
- . Pistolet : diluer de 12 à 15 %
- . Sur fonds neufs, appliquer une première couche diluée à 5 % suivie de 2 couches
- . Sur fonds anciens, appliquer 2 couches

DILUANT

- . White Spirit

RENDEMENT

- . Sur support lisse et non adhérent : 9 à 13 m²/l ou 8 à 10 m²/kg



DIPROBOIS

MICROPOREUX, REGULATEUR D'HUMIDITE POUR BOIS INSECTICIDE - FONGICIDE

SECHAGE à 20°C et HUMIDITE RELATIVE DE 65 %

- . Hors poussières : 2 heures
- . Sec : 4 heures
- . Recouvrable : 24 heures

MISE A TEINTE

- . Peut se teinter avec des colorants universels. Ne pas dépasser la dose de 3 %

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- . Inflammable Ne jamais manipuler à proximité d'une flamme
- . Conserver hors de la portée des enfants
- . Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
- . En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié

LIANT : Résine glycérophtalique

DENSITE : 1,24

EXTRAIT SEC : 68 %

TAUX VOLUMIQUE D'EXTRAIT SEC : 50 %

POINT ECLAIR : 35°C

BRILLANT SPECULAIRE : compris entre 45 et 70 %

TRANSPORT : RTMD-R : 3.31°C

RID/AR

"exempté selon marginal 2301 E"

IMDG : 3372

ONU : 1263

Garanti conformément aux dispositions légales en vigueur